



Retransmission des télécopies envoyées à la RAMQ entre le 15 et le 24 octobre 2019

La RAMQ a constaté que la réception et l'envoi de télécopies à la RAMQ a fonctionné de façon sporadique du 15 au 24 octobre 2019. Bien que la situation soit maintenant rétablie et **même si vous avez eu un accusé de réception lors de l'envoi d'un document à la RAMQ par télécopie durant la période visée, il est possible que celui-ci ne nous soit pas parvenu.**

De ce fait, nous vous recommandons de transmettre à nouveau vos documents à la RAMQ.

Le message suivant a également été transmis aux prescripteurs dans l'[infolettre 202](#) du 25 octobre 2019:

Si vous nous avez transmis une demande d'autorisation de médicament d'exception, vous pouvez utiliser le service en ligne *Patient et médicaments d'exception* pour en connaître l'état. Si une demande transmise par télécopieur précédemment n'y paraît pas, vous devez la retransmettre par télécopieur ou faire une nouvelle demande par le service en ligne.

Nous sommes désolés des incon vénients et nous vous remercions de votre compréhension.

Services en ligne de la RAMQ

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez vous inscrire aux services en ligne de la RAMQ en cliquant sur *Information et inscription* de la zone d'accès aux services en ligne, dans la section réservée à votre profession, sur le site Web de la RAMQ, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels, ou en communiquant avec le Centre de support aux pharmaciens.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-9025
Ailleurs au Québec 1 888 883-7427

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 9 h 30 à 16 h 30)